

DISPOSITIONS POUR LA SAISON 2020-2021

Annexe 1

Adoption : 12/06/2020
Entrée en vigueur : 01/07/2020
validité : permanente
nombre de pages : 1

1. DATES D'INSCRIPTION

La date limite de désistement est fixée au 15 juillet 2020. Au-delà, les équipes encourent les sanctions exposées en annexe n°2 du présent règlement.

La date limite de réception des dossiers d'inscription pour la saison 2020-2021 est fixée au **20 août 2020**.

2. ENGAGEMENT DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS

Championnat interclubs : **200 € (la réduction cette saison est une conséquence directe de la saison 2019-2020 blanche et des économies que la Ligue BFC a réalisé sur les frais ICR 2019-2020)**

Barrages PN/R1, R1/R2 et R2/D1 : **pas de frais d'inscriptions**

3. AIDE À L'ACCUEIL DES JOURNÉES

30 € par rencontre

Cette aide sera conditionnée au rapport du juge arbitre.

En cas de déficit majeur dans l'organisation d'une journée ou dans la qualité d'une salle, l'aide pourra ne pas être attribuée à l'organisateur.

4. DROITS DE CONSIGNATION

Dépôt d'une réserve ou d'une réclamation 80 €

5. ÉQUIPES DÉPARTEMENTALES ET BARRAGES R2/D1

La date limite de communication par les CDI des noms et des contacts des 3 premières équipes de leurs championnats respectifs pour la saison 2021- 2022 est fixée au **20 avril 2021**.

6. ADRESSES

Formulaires et Feuilles de matchs à renvoyer dans les 3 jours à interclubs@lbfcbad.fr.